

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_058

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France en date du 11 avril 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de création d'un plateau surélevé pour le compte de la Commune de Scionzier, Avenue du Mont-Blanc.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'Avenue du Mont-Blanc sera en demi-chaussée par alternat de feux tricolores du **Lundi 15 Avril 2024 au Vendredi 26 Avril 2024**. Sur le parking Avenue du Mont-Blanc 6 Places de stationnement seront également réservées pour la société COLAS durant la même période. L'Avenue du Mont-Blanc sera en route barrée les **Lundi 22 Avril et Mardi 23 Avril 2024**, une déviation sera mise en place par la Rue de la Croix, l'Avenue de la Route Blanche, la Rue du Foron et l'Avenue de la Colombière.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire



A Scionzier, le 11/04/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

